

CODE DE VIE

La polyvalente Marcel-Landry est un milieu d'apprentissage et un milieu de vie sociale. Afin d'assurer à tous un climat propice aux apprentissages et un endroit où l'on peut se sentir respecté et en sécurité, l'équipe école a élaboré notre code de vie. Le RESPECT, sous ses différentes formes, nous assure de vivre dans un milieu où nous sommes en mesure de réussir et de nous épanouir. En situation d'enseignement à distance, les mêmes règles s'appliquent pour tous.

Le conseil d'établissement adopte les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école proposées par le directeur de l'école, selon la forme prescrite par le ministre. Les règles de conduite doivent notamment prévoir :

1^o les attitudes et le comportement devant être adopté en toute circonstance, excluant toute forme d'intimidation, de violence, de manifestation de haine ou de discrimination motivés notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou de genre, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique et assurant le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes (...)
(LIP, art. 76).

Le présent code vie s'appuie sur :

- la Charte des droits et libertés de la personne ;
- le Code civil du Québec ;
- la Loi sur l'instruction publique ;
- la Loi sur le tabac ;
- la loi 56 (Plan de lutte contre l'intimidation et la violence).

Première Ligne p.14
Loi 56



Vivre-ensemble

1 - Les lois sociétales ont pour but de contribuer à un environnement sain et sécuritaire pour tous, tout en respectant les lois et règlements en vigueur au Québec. Elles préparent également les élèves à être des citoyens responsables et à adopter de bonnes habitudes de vie en société.

L'élève se doit de bien comprendre les règles s'y rattachant.

- 1.1 Je fréquente obligatoirement l'école jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année au cours de laquelle j'atteindrai mes 16 ans (LIP, art.14).
- 1.2 Je renonce à être l'auteur ou à encourager de toute discrimination (raciale, de genre, d'orientation sexuelle, de religion, sociale, liée à un handicap ou une caractéristique physique, etc.).
- 1.3 Je renonce à toute forme d'intimidation contre une personne ; je respecte ses droits et ses biens.
- 1.5 Je m'abstiens de fumer ou de vapoter à l'intérieur de l'école et ou sur les terrains extérieurs appartenant à l'école.
- 1.6 Je comprends qu'il est un manquement grave de :
 - utiliser un langage abusif ;
 - consommer ou posséder des drogues illicites (vapotage inclus) ou de l'alcool ;
 - voler, menacer, harceler ou agresser ;
 - porter ou utiliser un objet menaçant la sécurité (objet tranchant, canif, couteau, tout objet s'apparentant à une arme, etc.) ;
 - vandaliser mon établissement scolaire (bris, dommages, peintures, dessins, etc.)
 - me bagarrer, inciter à la bagarre et/ou participer à des attroupements.

En plus des conséquences prévues au code de vie de l'établissement, je suis conscient(e) que je pourrais recevoir un constat d'infraction émis par les autorités.

 Respect	 Engagement	 Fierté
2. Respecter les autres en tout temps en gestes et en paroles, respecter son environnement, se respecter soi-même. Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres afin de favoriser le vivre-ensemble.	3. S'engager de façon responsable dans ses apprentissages, en adoptant des comportements positifs.	4. Développer son sentiment d'appartenance à l'école. Contribuer à un climat scolaire où on se sent bien
Comportements attendus	Comportements attendus	Comportements attendus
2.1 Je m'exprime avec calme et politesse dans toutes les formes de communication (gestes, paroles, attitude). 2.2 Je vouvoie tous les adultes lors de mes échanges. 2.3 Je fais un usage approprié des lieux et du matériel. 2.4 Je respecte le code vestimentaire de l'école. 2.5 Sur demande, je m'identifie et j'ai ma carte étudiante en ma possession en tout temps. 2.6 Je traite l'autre comme mon égal en acceptant la diversité. 2.7 J'aide à créer un climat de classe propice à l'apprentissage. 2.8 Si j'ai à me déplacer pendant les heures de cours, je garde le silence dans les corridors. 2.9 Je dénonce tout geste d'intimidation, de violence, tout conflit ou méfait (incluant le vol) via Première Ligne. 2.10 J'adopte un comportement sécuritaire en m'abstenant de bousculer les autres ou en adoptant un comportement violent, et ce en tout temps.	3.1 Je laisse tout le matériel non essentiel (dont mon cellulaire et mes sacs) dans le casier qui m'a été attribué et je m'assure de le verrouiller. 3.2 Seule l'eau est permise en classe. 3.3 J'arrive à l'heure à mes cours et je suis prêt dès la 2^e cloche. 3.4 J'ai tout le matériel scolaire requis pour mon cours et le garde en bon état. 3.5 Je participe activement et positivement aux activités proposées par l'enseignant. 3.6 Je fais le travail demandé dans les délais prévus. 3.7 J'assume les conséquences de mes choix et actions. 3.8 Je collabore aux interventions du personnel de l'école. 3.9 En cas d'absence, je prends des dispositions pour reprendre la matière manquée.	4.1 Je porte mon demi-uniforme et j'opte pour des vêtements propres et adéquats pour l'école. 4.2 Je m'abstiens de lancer tout projectile et/ou de vandaliser les lieux ou le matériel. 4.3 Je prends soin de mon environnement et de l'espace commun. 4.4 Je fais preuve de réserve dans mes démonstrations amicales et amoureuses.
Justifications	Justifications	Justifications
Pour maintenir un climat adéquat et vivre dans un environnement positif, sain et sécuritaire pour tous. Pour faciliter l'intégration au milieu scolaire et me préparer au milieu de travail. Pour réduire les risques d'accident et de blessures.	Pour faciliter ma capacité à me concentrer et pour accomplir mes tâches. Pour être disposé à apprendre. Pour avoir une image positive de moi-même. Pour développer mon sens de l'organisation. Pour contribuer au bon déroulement de la classe et des activités scolaires.	Pour permettre à chacun de s'épanouir. Pour développer comment exprimer adéquatement mon point de vue. Pour développer des relations interpersonnelles harmonieuses.

Cellulaire et appareils connectés

5. Selon la consigne ministérielle, l'usage du cellulaire ainsi que de tout appareil électronique (écouteurs sans fil, montre intelligente, etc.) est strictement interdit sur l'ensemble du territoire de l'école, soit au sein de l'établissement et sur le terrain de l'école. Cette consigne s'applique en tout temps et à tous les jours prévus au calendrier scolaire. Seul l'enseignant(e) peut en permettre l'usage, et ce sous sa supervision et à des fins exclusivement pédagogiques.

5.1 La **possession** et l'**utilisation** du cellulaire ainsi que de tout appareil électronique sont strictement interdites lors d'une épreuve ministérielle. Dans de telles circonstances, **la note zéro sera attribuée**.

5.2 En cas d'infraction, il est attendu que l'élève collabore en remettant son cellulaire à tout adulte intervenant auprès de lui. L'appareil sera déposé au secrétariat et devra **obligatoirement** être récupéré par un parent ou le tuteur de l'enfant.

Code vestimentaire

6. Dans le but d'obtenir un sentiment d'appartenance, de s'afficher clairement comme un élève de l'établissement, de respecter les conventions sociales, de donner une chance égale à tous en évitant les jugements, le conseil d'établissement, en collaboration avec le comité des élèves, a opté pour un code vestimentaire avec un demi-uniforme.

L'élève doit bien comprendre les règles établies :

- 6.1 seuls les vêtements à l'effigie de l'école sont autorisés et sont mis en évidence en évitant de porter un quelconque vêtement par-dessus ;
- 6.2 seuls les shorts et jupes amples plus longs que la mi-cuisse sont acceptés ;
- 6.3 les trous dans les jeans doivent être plus bas que la mi-cuisse ;
- 6.4 le vêtement choisi couvre les sous-vêtements, le ventre ainsi que les épaules et ne laisse pas entrevoir les parties intimes, et ce en tout temps ;
- 6.5 je porte des vêtements exempts de messages faisant la promotion de la violence et/ou de la consommation ;
- 6.6 je ne porte aucun vêtement s'apparentant à un pyjama ;
- 6.7 ma tête doit être exempte de couvre-chef ;
- 6.8 mon visage doit être découvert lorsque je me trouve sur les lieux, sauf lorsqu'il doit être couvert pour des motifs de santé, d'un handicap ou des exigences propres à l'exécution de certaines tâches (LIP, art. 18.3) ;
- 6.9 mes chaussures sont adéquates en tout temps (souliers fermés et sandales dont le talon est retenu par une ganse – circuler pieds nus, en chaussettes, en pantoufles ou avec une chaussure ou des bottes à embout d'acier est strictement interdit) ;
- 6.10 je me réfère au code vestimentaire en éducation physique afin d'adopter une tenue appropriée.

Le non-respect de l'une des règles du Code de vie de la polyvalente Marcel-Landry entraînera une ou plusieurs conséquences (réflexion obligatoire, retrait de classe, retour avec l'enseignant, travaux communautaires, retenue, suspension interne, suspension externe). Je m'engage à consulter quotidiennement les différentes sources d'informations pour me tenir informé(e) du suivi pédagogique de mon enfant, telles que Clic École, Teams, courriels, etc.

Signature de l'élève

Signature du parent (ou tuteur)